



COMMISSION ETHIQUE - BIOETHIQUE

Réalité démographique du vieillissement de la population

Alors que la proportion de personnes âgées va augmenter dans les 50 prochaines années, 20 % des plus de 80 ans ont besoin d'aide et de soutien. La fracture générationnelle et numérique, avec la question de l'accès aux droits, s'accroît également. Bien que la notion d'âge évolue, les personnes âgées dépendantes vivent souvent seules en France, ce qui les rend vulnérables. En outre, selon l'OMS, environ 25 à 30 % des personnes âgées de 85 ans et plus souffrent d'une forme de déclin cognitif.

Les actions des pouvoirs publics pour mieux intégrer les personnes âgées sont réelles mais la France accuse un retard en matière d'aide aux personnes âgées.

Les professionnels ne sont pas assez nombreux et leurs prestations ne sont pas suffisamment rémunérées.

Un accompagnement de qualité ?

Dans les EHPAD, des dérives peuvent résulter de ce contexte, malgré les tarifs exorbitants auxquels font face les résidents dans certains établissements privés. Cela interroge sur le bien-fondé et les risques d'un système lucratif dans ce domaine, surtout quand il se répercute sur la qualité des soins et services dispensés.

Par ailleurs, les attentes des familles et des professionnels ont tendance à supplanter celles des plus âgés qui ne sont que peu écoutés. Il faut donc répondre en priorité à leurs demandes et à leurs souhaits, les faire participer aux décisions les concernant, faute de quoi ils sont plongés dans des situations inacceptables où leur autonomie, aussi altérée soit-elle, est bafouée.

Intergénérationnel et place du grand âge dans la société

Dans un individualisme croissant, et malgré une plus grande espérance de vie, il y a une décohérence générationnelle, avec un nombre croissant de personnes vivant seules et isolées. Le vieillissement de la population a également modifié les parcours de vie, amenant de nouvelles questions sur les conditions de vie des personnes âgées et les liens entre les générations.

Pour améliorer l'inclusion des personnes âgées, il est donc nécessaire de mettre en place une véritable loi « Grand âge », d'engager une réflexion sur une gouvernance éthique guidée par des valeurs telles que l'égalité et de maintenir les liens intergénérationnels pour renforcer les relations sociales et l'échange de connaissances.

Il faut rejeter l'âgisme, et pour cela que chacun et en particulier les professionnels du secteur médicaux sociaux adopte une posture et un vocabulaire respectueux et valorisant. L'objectif est de transformer les établissements en « domiciles » et de préserver la dignité et les droits des personnes. Les liens sociaux, familiaux et intergénérationnels doivent être réinterrogés et stimulés.

Enfin, il faudrait valoriser les départs à la retraite différenciés et/ou progressifs, ouvrir des réflexions sur le bénévolat en mixité, l'accès aux services publics et gouvernementaux, aux transports, etc.

La gouvernance se décline donc sous l'angle des droits et des libertés de la personne, quel que soit son état physique et cognitif, et selon quatre principes :

- la liberté de mouvement, avec une intégration dans la vie de la cité ;



COMMISSION ETHIQUE - BIOETHIQUE

- le respect de l'autonomie, avec une adaptation des services et des professionnels aux besoins et à la culture de chaque usager, à domicile comme en établissement.
- le respect de la dignité de la personne, sans infantilisation ni surprotection, avec des prestations répondant à ses besoins et désirs.
- le droit de citoyenneté, qui doit intégrer les plus anciens à toutes les instances décisionnelles et événements de la cité.

Conclusion

Tout être humain, quels que soient son âge et son état de santé, doit pouvoir exercer ses droits au sein de la société. Celle-ci devrait être garante de la mise en œuvre des moyens permettant le respect, en s'adaptant aux besoins et souhaits des personnes. Soyons vigilants à ne pas traiter nos Anciens comme des personnes déficientes, voire infantiles, alors qu'elles ont tant à apporter. Au niveau de la gouvernance, cela commence par un réinvestissement de leur citoyenneté, de la part des pouvoirs publics et de tous les acteurs de la société.